
Point de vue provincial sur la Réforme.

Numéro d'inventaire : 1979.37359

Auteur(s) : C. Pernot

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1956

Description : Série de feuilles dactylographiées et agrafées.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Article rédigé par C. Pernot, secrétaire de la Société française de Pédagogie, section toulousaine, envoyé à la revue L'Education Nationale et reçu le 13 février 1956. L'auteur y donne son point de vue sur le projet de réforme de l'Education nationale.

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

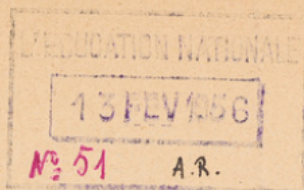
Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 5

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
de
PÉDAGOGIE

Section toulousaine



POINT DE VUE PROVINCIAL SUR LA RÉFORME

La Section Toulousaine de la Société Française de Pédagogie a consacré, depuis le mois d'octobre, trois conférences publiques et de nombreuses réunions de commission à l'étude du dernier projet de Réforme de l'Enseignement. Une assistance nombreuse et la publicité que la presse locale a donnée à ces travaux permettent de penser que l'opinion est plus attentive à ces problèmes qu'on ne pourrait le croire. Le compte-rendu de ces débats intéressera peut-être les lecteurs de "l'Éducation Nationale" en raison de l'extrême diversité des participants : des membres éminents de tous les ordres d'enseignement, de l'orientation professionnelle, du B.U.S., des syndicats universitaires et des associations pédagogiques s'y rencontrèrent en effet avec des représentants de toutes les associations de parents d'élèves de l'enseignement public.

LE FINANCEMENT

La timide allusion aux "limitations pratiques" qu'on trouve dans l'exposé des motifs a été jugée tout à fait insuffisante. Il suffit de songer aux sommes nécessaires à la seule prolongation de la scolarité pour se convaincre que le budget actuel de l'Éducation Nationale ne permet pas la réalisation de la moindre des transformations envisagées. L'opinion sur ce point est unanime : il faut lier indissolublement et explicitement tout commencement d'application partielle ou totale du projet à l'obtention préalable des crédits convenables. Or le texte gouvernemental ne donne aucun renseignement, même approximatif, sur le coût des modifications qu'il propose ; il risque donc fort de rester lettre morte.

Certains vont plus loin et craignent qu'une telle façon de procéder ne recèle un danger positif. On est en effet toujours tenté d'appliquer un projet même, et peut-être surtout, si on ne possède pas les moyens financiers de le faire. On l'applique alors par fragments et anarchiquement, on recourt à des expédients ; bref, on désorganise au lieu d'améliorer. D'autres redoutent même que, sous la pression du besoin, on n'en vienne à solliciter le concours des entreprises et des établissements privés. L'article 16 encourage tout particulièrement ces craintes lorsqu'il prévoit que l'enseignement professionnel terminal pourra être assuré "par une collaboration contractuelle entre l'école et l'entreprise".

./..

Collections Historiques

- 2 -

Les parents d'élèves des Lycées classiques ont alors suggéré qu'on s'en tienne à une réforme plus modeste et compatible avec les crédits qu'il paraît raisonnable d'espérer. La mesure la plus urgente, selon eux, serait la réorganisation de l'enseignement technique.

L'ESPRIT DE LA REFORME

On a regretté généralement que le texte officiel ne reproduise pas les principes fondamentaux de laïcité et de gratuité de notre enseignement. Sans doute ont-ils paru si universellement admis qu'on n'a pas jugé utile de les rappeler.

L'exposé des motifs, pourtant fort circonstancié, ne permet pas cependant de déterminer avec exactitude le nouvel esprit de l'enseignement. Il insiste sur la nécessité d'adapter l'enseignement aux besoins économiques de la Nation et, certes, chacun admet cette nécessité. Mais il parle peu du besoin, également urgent, pour une Nation démocratique, de former les citoyens au contrôle et à la direction de cette économie. Il ne fait guère mention, non plus, de la culture personnelle, à moins qu'il ne la confonde avec la préparation au métier.

Les parents d'élèves de l'enseignement technique, avant tout préoccupés d'assurer un métier à leurs enfants, sont plus favorables au caractère utilitaire du projet que sensibles aux dangers que cet utilitarisme comporte. L'orateur qui parla au nom des Centres d'Apprentissage ne manqua pas, cependant, de rappeler l'importance que les parents attachent à l'enseignement du Français considéré comme le fondement de la culture générale. Par contre les parents d'élèves des Lycées classiques et de l'enseignement primaire exprimèrent plus nettement leur crainte de voir l'homme sacrifié au producteur. Et l'un d'eux remarqua combien ce choix serait peu justifié s'il est vrai que, dans l'économie actuelle, les professions sont complexes, en continuelle évolution et demandent autant de formation générale et humaine que de préparation spécialisée.

A vrai dire, si les enseignants unanimes et une grande partie des parents d'élèves restent soucieux de donner à l'enseignement d'autres buts qu'une étroite formation professionnelle, il faut bien reconnaître qu'on s'accoutume de plus en plus à l'idée de ne voir dans l'enseignement qu'un service immédiatement rentable, préparant au métier plus qu'à la vie. Ce fut particulièrement sensible lorsque le représentant de l'Association des professeurs de philosophie exposa, sans toujours rencontrer l'approbation, le changement d'esprit profond et regrettable qu'indiquait, selon lui, la modification, apparemment légère, de régime de la philosophie. La classe de philosophie était une "halte" heureuse, une année de réflexion générale, de discussion, de formation. Dans les multiples sections qu'on veut lui substituer, on n'entreprendra plus qu'une réflexion fragmentaire : réflexion sur la

..../...

- 3 -

science, sur la médecine ou sur le droit, mais non sur l'homme et sur le citoyen. Comment espère-t-on rendre le métier plus humain, si l'on ne songe qu'à faire un homme de métier ?

Peut être le traditionnel humanisme s'est-il progressivement vidé de sa substance, au point de pouvoir aujourd'hui disparaître sans qu'on en ressente le défaut. Aussi les discussions furent-elles souvent ambiguës : les uns réduisent la culture à une conception toute formelle, voire même simplement ornementale que d'autres affectent d'admettre pour en mieux montrer l'inanité et s'abandonner aux soucis pragmatiques ; tandis qu'un dernier groupe tente de montrer aux uns et aux autres que nous avons plus que jamais besoin d'une formation humaine, sans que cela signifie un attachement irréfléchi aux formes désuètes ou aux erreurs de l'humanisme traditionnel.

LE CYCLE D'ORIENTATION

Du point de vue pédagogique c'est l'innovation qui a paru la plus importante. Cette disposition est largement approuvée dans son principe, à la fois pour le caractère démocratique d'un tronc commun et pour l'utilité individuelle et sociale d'une orientation méthodique et prolongée. Une seule critique fut formulée ; elle émanait de la Franco-Ancienne qui s'oppose au tronc commun et aux essais d'orientation parce qu'ils retardent, le premier, les élèves les mieux doués, et le second, les élèves précoces ; cette société pense en outre que les études classiques, pour être profitables, doivent commencer dès l'âge de onze ans. Mais ces réserves furent moins remarquées que les tares de l'organisation actuelle : on critique violemment l'examen d'entrée en sixième, on insiste sur l'encombrement de l'enseignement classique par des élèves qui n'ont ni les goûts, ni les aptitudes requises, on déplore enfin que le recrutement des divers établissements se fasse davantage d'après la situation sociale des parents que selon les aptitudes des enfants.

Par contre, l'aménagement de ce cycle d'orientation a soulevé les plus grandes réserves et les plus vives controverses. Pour que tous les enfants puissent participer aux mêmes essais, a-t-on fait remarquer tout d'abord, il faudrait que ceux-ci aient lieu dans des établissements spéciaux et répartis de telle sorte que les parents soient assurés d'en rencontrer toujours à proximité de leur domicile. Or l'implantation actuelle des locaux et l'insuffisance des maîtres ne manqueront pas d'établir une inégalité choquante entre la campagne et la ville. Il est peu probable, en effet, que le cours complémentaire le plus proche offre toujours au petit campagnard le même nombre de sections que le lycée de la ville. Il est fort possible même que le cours complémentaire de la ville (dont on ne se privera pas d'utiliser les locaux, ni les maîtres) n'offre pas le même choix que le lycée où toutes les sections existent déjà. Aussi les représentants du S.G.E.N. et du S.N.E.S. ont-ils tenu à préciser que l'institution du cycle d'orientation exigeait la révision préalable de la carte scolaire, sous peine de ne permettre ni un enseignement véritablement commun, ni une orientation réelle.